

SEANCE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le treize novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis à 20 h, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean MICHEL, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Michel BACARISSE, Maurice ENGELMANN, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX, Gérald MABILE, Marie-Pierre MIGNON, Jérôme MIART, Jérôme LAINE, Grégoire MAZZINI.

Absent : Xavier CULEUX qui donne pouvoir à Jérôme LAINE.

Le compte-rendu de la réunion du 18 septembre dernier est approuvé par le conseil municipal.

1 - DELIBERATIONS.

n° 19 - Rapport d'activité 2019 du Grand Reims.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'année 2019 et envoyé à chaque conseiller avant la réunion,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, moins une abstention.

DECIDE

De prendre acte de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activités 2019 de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

n°20 - Projet de charte du Grand Reims.

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de charte du Grand Reims, qui a été envoyé pour lecture à chaque conseiller avant la réunion. Le projet de cette charte consacre les principes de fonctionnement ainsi que les instances de gouvernance de notre Communauté Urbaine afin de garantir un fonctionnement efficace et respectueux de la volonté de tous. Il s'inscrit dans la continuité de la charte de gouvernance précédente, adoptée en 2017 à l'unanimité lors de la création de la Communauté Urbaine, il intègre aussi des évolutions proposées par le groupe de travail sur la gouvernance qui s'est réuni à plusieurs reprises en 2019.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à 10 voix pour et une voix contre,

DECIDE

D'EMETTRE un avis favorable au projet de la Charte de Gouvernance du Grand Reims.

CLÔTURE DU CIMETIERE. Pour faire suite aux différents échanges lors du conseil du 18 septembre dernier, le maire fait passer les devis reçus qui ont été envoyés à chaque conseiller avant la réunion. Seul le devis concernant la création d'un mur n'a pas été envoyé car ce dernier s'élevait à plus de 90 000 euros, ce qui dépasse largement les prévisions. Xavier CULEUX a fait savoir par mail qu'il trouvait l'entreprise LEDOUX plus intéressante que LEPOIRE. Marie-Pierre MIGNON souhaite que la façade en plaque soit conservée mais nettoyée et repeinte. Jérôme LAINE aurait souhaité végétaliser les pourtours, mais le maire fait savoir que la végétation demande beaucoup d'entretien, que l'employé communal n'est présent que 19 heures par semaine, qu'il a déjà beaucoup de taches et que les espaces verts du futur lotissement seront aussi à prendre en compte. Pour Grégoire MAZZINI, vu que l'on ne peut pas végétaliser le côté des vignes, il serait souhaitable de faire pareil

côté chemin, soit un grillage mais pas de végétaux. Jérôme LAINÉ demande s'il ne serait pas judicieux de ne pas occulter le côté des vignes par les lames prévues dans le grillage sur les trois côtés du grillage, sachant qu'il n'est pas visible de la route et qu'il serait plus agréable pour les visiteurs d'apercevoir des vignes qu'un grillage obstrué de lames. Le maire souhaite malgré tout une homogénéité. Le conseil peut délibérer dès à présent sur le choix de l'entreprise. Quant au choix des lames, après renseignement pris auprès de l'entreprise (pvc ou composite) ainsi que le nombre de côtés sur lesquels seront installées les lames, ce dernier sera fait lors du prochain conseil municipal.

n°21 - Clôture du cimetière.

Le maire fait lecture au conseil municipal des devis reçus pour la clôture du cimetière. Après échange entre les conseillers,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PORTE son choix sur la société LEDOUX JARDIN.

AUTORISE le maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces administratives et comptables qui en découlent.

VENTE DU TERRAIN SUR LEQUEL SE SITUE L'ANTENNE TDF.

Monsieur le maire rappelle la discussion engagée par le conseil lors de la dernière réunion. Il a été pris contact à nouveau auprès de la société TDF pour les termes de la vente. Après échange la société TDF propose d'acheter environ 80 m² du terrain sur lequel est située l'antenne et a revu à la hausse sa proposition, soit 55 000 € net vendeur. Les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur. Pour répondre à la question de Xavier CULEUX, le montant de la vente, par jeu d'écritures apparaît en fonctionnement et en investissement. Elle pourra par la suite servir à des dépenses de fonctionnement ou d'investissement. Par exemple, pour le maire, à l'agrandissement de la salle des fêtes afin de créer une salle d'archives et une pièce de stockage pour les tables et les chaises. Il rappelle également que le terrain fait plus de 40 000 m² et que cette vente ne tronque que 80 m² de la totalité. Le versement de la dette théorique par le Grand Reims court jusqu'au 30/06/2030.

n°22 - Vente d'un terrain - 80 m² pris dans la parcelle C 20.

Le maire rappelle au conseil que lors du dernier conseil municipal, la décision de vendre le terrain sur lequel se trouve l'antenne TDF à la même société avait été repoussé à une date ultérieure, afin que Mr le maire puisse de nouveau échanger avec l'entreprise.

Il fait lecture de la nouvelle offre reçue le 29 octobre dernier, à savoir, l'acquisition d'environ **80 m²** de terrain **pris sur la parcelle C 20**, sur lequel se situe l'antenne. Le prix définitif d'acquisition par TDF s'élève à **55 000 euros net vendeur**. Les frais d'acquisition et de bornage restent à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, moins deux abstentions.

DECIDE la vente à la société TDF d'environ 80 m² pris sur la parcelle C 20 pour un montant de 55 000 euros net vendeur. Les frais de notaire et de géomètres restent à la charge de l'acquéreur.

2- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Sécurité routière : Un rendez-vous a été pris avec Mr MEZZINO en charge de l'observatoire de la routière du département, le lundi 11 janvier 2021 à 10 h. Ce rendez-vous permettra de faire un nouveau point sur les voiries mais aussi sur la faisabilité de la création de deux ralentisseurs sur Sapicourt et un chemin du Bémont. Il lui sera également demandé son avis pour la création de places de stationnement rue de Bury, ce qui permettra, en plus de place de stationnement supplémentaires,

de faire ralentir la vitesse des usagers Pour la circulation dans les rues de Sapicourt, l'étude sera réalisée une fois tous les travaux de voiries terminés. Jérôme LAINE évoque la possibilité de mettre en place des panneaux « cédez le passage ». Jean MICHEL informe le conseil que toutes les questions seront posées à Mr MEZZINO lors du rendez-vous. Jérôme LAINE demande également, pourquoi le radar n'a toujours pas été remis en place dans la rue Paul Bouton. Le remboursement par l'assurance vient juste d'être effectué ainsi que la commande du nouveau radar. Un contrat de maintenance pour les radars vient également d'être signé.

Ruelle du Jardin Michaut :

Les arbres ont été taillés ce qui permet maintenant a des véhicules d'emprunter cette ruelle dans sa partie étroite reliant la rue Saint Vincent. Le maire propose au conseil d'y interdire la circulation à tous les véhicules à moteur (toujours dans sa partie étroite). Une barrière amovible sera mise en place à chaque bout afin que l'employé communal puisse procéder à son entretien. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'interdire la circulation de tous les engins à moteur dans cette ruelle et autorise le maire à installer des barrières amovibles.

Travaux des voiries sur Sapicourt :

Le Grand Reims a mis beaucoup de temps avant de lancer l'appel d'offre. L'entreprise CTP a été retenue pour les travaux et l'entreprise TPF pour le bureau d'étude. Les côtés du haut de la rue des Favières ont été sécurisés. Les travaux doivent démarrer la semaine prochaine. Il a été constaté un problème de pente pour le réseau pluvial dont la réfection complète est prévue jusqu'à Noël. Quant à la réfection des voiries cette dernière devrait démarrer début janvier. Les travaux devraient durer 5 mois. Les réunions de chantier ont lieu tous les lundis matins à 8 h 30. Toutes les sources seront canalisées.

Eclairage public :

Un état des lieux a été réalisé par Jean MICHEL et Philippe LEVEAUX. Des dysfonctionnements ont été constatés : rue Laurent Lainé, rue du Lavoir, rue Paul Bouton et dans le bas de la rue des Favières. Une fiche navette a été envoyée auprès du Grand Reims afin de procéder rapidement aux réparations.

Circulation entre Courcelles et Sapicourt :

Ce tronçon est limité à 70 km/h. Il est constaté que des promeneurs empruntent régulièrement cette voie. Jérôme LAINE demande s'il ne serait pas envisageable de créer un chemin piéton ou trottoir ? Cette question sera mise à l'ordre du jour lors de la réunion de la commission sécurité.

Réunion Grand Reims information sur les investissements en matière de voiries :

Sur 3 ans le Grand Reims avait prévu 12 (1^{ère} année), 14 (2^{ème} année) puis 19 millions (3^{ème} année) d'euros pour l'investissement sur les voiries dont il a la compétence. La décision a été prise de bloquer à présent à environ 13 millions d'euros par an.

Pour 2021 il n'y aura aucun nouveau projet pris en compte. Le Grand Reims souhaitant terminer tous ceux déjà programmés. Un plan pluriannuel sera établi pour 2022 à 2026.

Un classement des demandes sera réalisé par commune puis par pôle et enfin auprès du Grand Reims. Jean MICHEL rappelle que la commune avait demandé la réfection des rues du Vantelet, ruelle du Bois de l'Hôtel Dieu. Il sera vérifié dans la délibération si le haut de la rue de Bury avait été noté. Jérôme MIART informe qu'il serait nécessaire de revoir également le chemin de Treslon au vu des nouvelles constructions. Pour le conseil municipal, la réfection du chemin de Treslon est effectivement prioritaire à la mise en enrobé du haut de la rue de Bury qui ne dessert qu'une habitation et dont l'entrée principale se fait par l'impasse Mozart.

ASA :

La réunion de l'ASA au cours de laquelle les membres du bureau doivent être élus, se tiendra le lundi 16 novembre 2020 à 18 h 30 dans la salle de la mairie.

Xavier CULEUX a fait savoir par mail qu'il était très étonné qu'une telle réunion soit autorisée et maintenue en milieu fermé, compte-tenu de la COVID et que les cérémonies du 11 novembre se sont déroulées en comité restreint. Jean MICHEL informe le conseil que les décrets autorisent les réunions de travail qui visent à assurer la continuité du fonctionnement des entreprises et des institutions locales ainsi que l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, tout en appliquant les gestes barrières.

Aina Kuric :

La députée sera présente le 23 novembre prochain en mairie. Michel BACARISSE se pose la question sur le bien fondé de cette réunion ouverte aux membres du conseil. Jean MICHEL invite donc les membres du conseil à y participer, s'ils le souhaitent.

Tracteur :

La convention concernant l'utilisation du tracteur a été acceptée par la commune de Branscourt. Jean MICHEL rappelle que le tracteur sera mis à disposition jusqu'à la fin de son usage, pour la somme de 5000 euros versée en une seule fois par la commune de Branscourt. Les travaux de réparation seront pris en charge à 50 % par chaque commune.

Zone Natura 2000 :

Mme Braillon Wuille chargée de mission du conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne est venue en mairie échanger avec le maire à propos du site Natura 2000. Le réseau a pour vocation de conserver des espèces et des habitats remarquables vulnérables d'intérêts communautaires. Seule la commune actuellement est dans le plan de gestion au niveau des Hauts Balais. Le conservatoire essaie de faire participer les particuliers. Des panneaux seront mis en place à l'entrée du bois afin d'informer les promeneurs sur la particularité des marais et prairies humides que l'on trouve dans la zone.

Suite à la demande de promeneurs qui n'osent plus emprunter les chemins communaux des Hauts Balais à cause des panneaux « tirs à balle toute l'année » installés à l'entrée du chemin de Flancourt, il a été pris contact auprès de La fédération de chasse afin d'échanger sur cette problématique et les règlements de chasse. Ce tir est autorisé. Néanmoins, le bois étant par deux côtés, longé par un chemin communal, le panneau n'étant pas réglementaire au même titre que les panneaux « pièges », il sera demandé au propriétaire de les faire retirer. Lors de tirs et chasse, les participants devront installer des panneaux aux entrées des chemins communaux et procéder à leur retrait à la fin de la journée de chasse et/ou de tirs. Tout cela afin de permettre aux promeneurs de continuer à se promener sur les chemins communaux concernés.

Fibre :

Les travaux de mise en place du réseau de la fibre ont pris environ 9 mois de retard. Le réseau général devrait être installé d'ici juillet 2021 pour un raccordement individuel d'ici décembre 2021. A notre connaissance aucune route ne devrait être ouverte.

Terrain rue de Bury à l'arrière du parking :

Xavier CULEUX propose de végétaliser ce terrain par des arbres fruitiers, genre « verger collectif ». Le conseil municipal, dans sa majorité trouve cette idée intéressante. Néanmoins, il sera souhaitable d'attendre la fin des travaux d'aménagement dans la zone du lotissement des Larris.

Le maire informe le conseil que le projet a été légèrement modifié. Le lotisseur ne gère plus la construction des maisons et a mis les terrains en vente. La zone pour la création de la crèche ainsi que celle pour les logements de personnes à mobilité réduite et/ou âgés restent toutes deux d'actualité. La rétrocession des voiries se fera auprès du Grand Reims quant aux espaces verts ils devraient être rétrocédés à la commune.

Certains membres du conseil évoquent la possibilité, une fois les espaces verts rétrocédés à la commune, de proposer à des maraîchers la gestion de ces espaces ... à voir.

Vœux du maire :

Actuellement il est impossible de savoir si les vœux du maire pourront être organisés. Des cartes de vœux seront réalisées. Un contact sera pris auprès d'Anthony CHARRIER graphiste habitant de la commune.

Colis des anciens :

Au vu des contraintes sanitaires, il sera très compliqué d'organiser le repas des anciens, comme les années précédentes. Pour cette année, des colis seront offerts aux habitants de 70 ans et plus.

Les colis seront offerts début janvier. Le coût sera d'environ 30 € pour une personne et environ 60 € pour un couple ayant tous les deux 70 ans et plus. Marie-Pierre MIGNON et Gérald MABILE se chargent du choix des produits.

Jérôme LAINE informe le conseil municipal que la table de ping-pong installée sur la place est fortement abimée. Doit-on la retirer et en remettre une ? A l'unanimité, les membres du conseil décident son remplacement. Il demande également la possibilité de rajouter des bancs dans le lavoir, d'améliorer l'écoulement de l'eau et d'installer une poubelle plus grande. Des promeneurs et coureurs s'arrêtent régulièrement au lavoir ; Il s'agit de le rendre plus accueillant. Marie-Pierre MIGNON rappelle que des jeunes viennent toujours en laissant quelques déchets, elle a d'ailleurs déjà échangé avec eux à ce sujet. Ces quelques désagréments ne doivent toutefois pas empêcher la mise en valeur du lavoir en y remettant des bancs et des plantations.

Le maire rappelle au conseil municipal que les commissions peuvent se réunir quand elles le souhaitent. Il informe également que les terrains de jeux sont toujours fermés au public.

Séance levée à 23 h 20.

Prochaine réunion de conseil : vendredi 29 janvier 2021 à 20 h.